

# *Chaire-réseau de recherche sur la jeunesse du Québec*

## Renouvellement

### En bref

<b>Année de concours :</b>	2025-2026
<b>Volet offert :</b>	Chaire-réseau de recherche
<b>Date limite de la demande :</b>	Mardi 27 mai 2025, 16 h 00
<b>Annonce du résultat :</b>	Semaine du 7 juillet 2025
<b>Montant total disponible :</b>	5 335 000 \$ (incluant les FIR)
<b>Date de début du financement :</b>	1 <sup>er</sup> juillet 2025
<b>Durée du financement :</b>	5 ans

Proposé par :

**Le Secrétariat à la jeunesse du Québec (SAJ)**

**et le Fonds de recherche du Québec – secteur Société et culture (FRQ)**

## Table des matières

1. Objectifs de la Chaire-réseau .....	3
2. Contexte.....	3
3. Gouvernance .....	5
4. Besoins transversaux.....	6
5. Thématiques transversales .....	7
6. Besoins spécifiques.....	8
7. Conditions du concours et de la subvention .....	20
8. Processus et critères d'évaluation .....	24
9. Dépôt de la demande de renouvellement .....	27
10. Renseignements.....	29
11. Annexe 1 — Précisions sur les documents additionnels à joindre aux formulaires selon la composition de l'équipe.....	30
12. Annexe 2 — Propriété intellectuelle .....	32
13. Annexe 3 — Dépenses admissibles.....	33
14. Annexe 4 — Mesures de financement pour la recherche au collégial.....	36

# 1. Objectifs de la Chaire-réseau

La création de la Chaire-réseau de recherche sur la jeunesse du Québec (ci-après Chaire-réseau) en 2018 s'inscrivait dans la **Stratégie d'action jeunesse 2016-2021** et se voulait une mesure structurante de l'action gouvernementale en faveur des jeunes. Il était alors souhaité que les travaux de la Chaire-réseau puissent permettre de poser un regard scientifique, multidisciplinaire et intersectoriel sur les problématiques et enjeux décrits dans la **Politique québécoise de la jeunesse 2030** (ci-après Politique jeunesse).

L'accès aux données pertinentes et actualisées concernant les jeunes est fondamental pour assurer l'exercice soutenu de la responsabilité gouvernementale à leur égard. À cette fin, le partage et le transfert des connaissances doivent être favorisés, d'une part, pour mieux éclairer le processus décisionnel et, d'autre part, afin de renforcer l'action du gouvernement et de ses partenaires auprès des jeunes.

La Politique jeunesse est actualisée par des Plans d'action jeunesse successifs. C'est dans cette perspective d'actualisation de la Politique jeunesse que le Secrétariat à la jeunesse (SAJ) propose une mise à jour des besoins de recherche afin de poursuivre les travaux avec la Chaire-réseau.

Dans le premier concours, il était énoncé dans l'appel de propositions que la Chaire-réseau aurait pour mission de développer, de coordonner et de structurer la recherche sur la thématique de la jeunesse du Québec. Le concours en vue du renouvellement du financement de la Chaire-réseau s'inscrit dans la poursuite des objectifs initiaux.

Ainsi, les objectifs visés par la Chaire-réseau sont les suivants :

- Développer et approfondir les connaissances relatives aux enjeux qui concernent les jeunes du Québec dans leur ensemble ou certains groupes de jeunes en particulier;
- Soutenir par la recherche l'élaboration de politiques, de programmes et de services publics, notamment par l'identification de pratiques prometteuses et probantes ;
- Intensifier la mobilisation des connaissances afin de faciliter la diffusion, l'appropriation et l'application des résultats de recherche par les acteurs interpellés par les enjeux jeunesse, notamment la communauté de la recherche, les ministères et organismes et les personnes intervenantes ainsi que le grand public;
- Favoriser la complémentarité et la synergie entre les études scientifiques portant sur les jeunes du Québec;
- Favoriser le rayonnement de la recherche portant sur la jeunesse au sein de la francophonie et susciter davantage de collaborations internationales.

---

## 2. Contexte

Le Québec fait face à une situation qui ne s'est jamais produite auparavant dans son histoire : le renversement de sa pyramide démographique. Depuis 2016, le Québec compte davantage de personnes âgées de 65 ans et plus que de jeunes âgés de 15 à 29 ans. Vers 2041, le Québec pourrait compter 50 % plus de personnes âgées que de jeunes. Toutefois, les jeunes issus des

Premières Nations et les jeunes Inuit (PNI) représentent une partie de la population qui est en croissance au Québec.

À ces mutations démographiques s'ajoutent d'autres transformations majeures qui ont ou peuvent entraîner des répercussions sur les jeunes d'aujourd'hui et de demain. Les conséquences des changements climatiques, la transformation du marché du travail, l'omniprésence du numérique et l'avènement de l'intelligence artificielle ont, entre autres, une incidence sur tous les secteurs de la société et sur la vie des jeunes Québécois. Ces changements majeurs représentent autant d'opportunités et de défis dans les domaines de l'emploi, de l'entrepreneuriat, de l'environnement, de la culture, de l'éducation, de la santé et de la citoyenneté.

## **UNE POLITIQUE POUR LES JEUNES DE 15 À 29 ANS**

Depuis 2016, la Politique jeunesse constitue le cadre de référence pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des programmes publics touchant les jeunes.

**La jeunesse y est définie comme le passage de l'enfance à l'âge adulte et à l'autonomie, qui s'effectue par de multiples transitions entre les âges de 15 et 29 ans.** La Politique jeunesse reconnaît que les paramètres d'âge qui définissent la jeunesse ne doivent pas être compris de façon rigide : certaines transitions peuvent débuter avant l'âge de 15 ans ou se poursuivre jusqu'à l'âge de 35 ans dans certaines situations ou chez certains individus. La jeunesse ne constitue pas un bloc monolithique ; elle comprend une population hétérogène, de multiples réalités et de besoins qui peuvent varier en fonction de diverses caractéristiques (âge, genre, orientation sexuelle, condition de santé, situation familiale, géographique ou socioéconomique, origine ethnoculturelle, langue, etc.) susceptibles d'influencer le passage vers l'autonomie.

La Politique jeunesse repose sur **trois principes** :

1. Le caractère pluriel de la nation québécoise
2. Des rapports égalitaires entre les citoyennes et les citoyens
3. Une action gouvernementale cohérente, intégrée et innovante

L'**objectif général** de la Politique jeunesse est d'accompagner les jeunes dans leur parcours vers l'autonomie dans un contexte de changements démographiques, afin que la jeunesse contribue pleinement à façonner le Québec d'aujourd'hui et de demain.

Afin d'atteindre cet objectif, la Politique jeunesse se fonde sur **deux orientations** :

1. Offrir aux jeunes des milieux de vie et des environnements stimulants, sains, sécuritaires et ouverts
2. Aider les jeunes dans leurs apprentissages, leurs initiatives et leur projet de vie

La Politique jeunesse est mise en œuvre par des plans d'action successifs qui permettent d'ajuster les interventions en fonction de l'évolution des contextes et des besoins des jeunes. Ces plans d'actions comprennent divers programmes permettant la mise en œuvre d'initiatives offertes aux jeunes. Le Plan d'action jeunesse 2025-2030 est le 3<sup>e</sup> qui découlera de la Politique jeunesse. Il réaffirmera l'importance que le gouvernement du Québec accorde à la jeunesse. Le Plan d'action 2021-2024 (PAJ 2021-2024) se déploie selon plusieurs objectifs dans les axes d'intervention suivants :

- Emploi
- Entrepreneuriat

- Environnement\*<sup>1</sup>
- Culture\*
- Éducation
- Santé
- Citoyenneté

Le plan contient également des mesures transversales, notamment les stratégies d'action jeunesse autochtone.

---

### 3. Gouvernance

Compte tenu de la diversité des enjeux jeunesse identifiés comme étant prioritaires dans la Politique jeunesse, le Fonds de recherche du Québec – secteur Société et culture (FRQ) et le SAJ souhaitent reconduire les conditions de gouvernance de la Chaire-réseau en y ajoutant un ou une cinquième cotitulaire spécifiquement responsable du volet « Citoyenneté et environnement », afin de continuer à développer et à rendre plus accessibles les connaissances sur les jeunes du Québec.

#### **CINQ VOLETS ET CINQ COTITULAIRES**

Les travaux de la Chaire-réseau devront reposer sur une coalition de **cinq (5) cotitulaires** appelés à structurer, coordonner et mener ensemble une programmation de recherche autour des **cinq (5) volets** suivants :

- Santé et bien-être
- Éducation et culture
- Emploi et entrepreneuriat
- Citoyenneté et environnement
- Jeunes issus des Premières Nations et jeunes Inuits

#### **Chaque cotitulaire sera responsable d'un volet.**

#### UNE COORDINATION EN ALTERNANCE

Parmi les cinq (5) cotitulaires de la Chaire-réseau, une personne devra être désignée par et parmi les cotitulaires pour assurer les fonctions de coordination. La coalition qui formera la Chaire-réseau devra adopter un principe d'alternance qui permettra à chaque cotitulaire d'assumer la responsabilité de coordination pendant un (1) an au cours de la période couverte par la subvention.

#### RESPONSABILITÉS DE COORDINATION

Les responsabilités de coordination sont notamment les suivantes :

- Établir, en collaboration avec les autres cotitulaires, une vision intégrée de l'ensemble de la recherche et des activités conduites dans le cadre de la Chaire-réseau pour la durée de son mandat, laquelle vision devrait être en lien avec les principes, l'objectif général et les deux orientations de la Politique jeunesse et répondre aux besoins de recherche décrits dans le présent appel de propositions;

---

<sup>1</sup> \* : Les axes « Environnement » et « Culture » ont été ajoutés lors de la sortie du PAJ 2021-2024.

- Collaborer avec les autres cotitulaires à la mise en œuvre d'un dispositif de mobilisation des connaissances intégré pour l'ensemble des volets de la Chaire-réseau;
- Faciliter la communication avec le Fonds, le SAJ, les différents partenaires de la Chaire-réseau ainsi que les utilisatrices et utilisateurs potentiels des résultats.

## RESPONSABILITÉS DE CHAQUE COTITULAIRE

Les responsabilités de chaque personne cotitulaire sont notamment les suivantes :

- Développer, en étroite collaboration avec les autres cotitulaires, une programmation pour le volet dont elle est responsable, qui soit cohérente avec la vision intégrée de la Chaire-réseau;
- S'adjoindre une équipe de recherche (cochercheurs et cochercheuses, collaborateurs et collaboratrices, le cas échéant) pour permettre la réalisation des objectifs du volet dont elle a la responsabilité;
- Trouver du financement s'additionnant à celui octroyé dans le cadre du présent appel de propositions afin de soutenir les travaux effectués par son équipe de recherche.

---

## 4. Besoins transversaux

### COHÉRENCE

La Politique jeunesse constitue le cadre de référence devant orienter les travaux menés par la Chaire-réseau. Les recherches devront démontrer leur pertinence au regard des principes, de l'objectif général et des orientations de la Politique jeunesse, exposés précédemment. Celle-ci se déploie par le biais de ses plans d'action qui opérationnalisent la Politique jeunesse. Le plan d'action en vigueur présente également les axes et les objectifs que le Gouvernement du Québec entend prioriser dans son intervention auprès des jeunes. La demande de renouvellement devra offrir une démonstration de la façon dont la programmation d'ensemble de la Chaire-réseau de même que les programmations spécifiques de chacun des volets permettront de mieux comprendre les enjeux relatifs à ces objectifs ou, dans le cas du volet « Jeunes issus des Premières Nations et jeunes Inuits », aux priorités identifiées par les Autochtones.

### LARGE PORTÉE

Les travaux de la Chaire-réseau devront permettre de mener à des résultats à large portée permettant la mise en place éventuelle d'interventions publiques. Les travaux devront donc aborder des facteurs explicatifs communs à plusieurs problématiques, celles qui concernent un nombre important de jeunes ou qui, en l'absence d'interventions, auront des répercussions sociales, économiques et environnementales majeures.

### APPLICABILITÉ

Les travaux de la Chaire-réseau devront permettre d'influencer et de soutenir le développement de politiques, de programmes et de services publics, en complémentarité avec les politiques

publiques existantes. Les recherches conduites devraient donc permettre, sur la base de leurs résultats, d'identifier et de documenter des pratiques efficaces et porteuses, de proposer des pistes d'action et d'interventions susceptibles d'éclairer les instances décisionnelles ainsi que les organismes qui interviennent auprès des jeunes.

Une attention particulière devrait être portée aux moments clés des transitions vers l'autonomie propices à une intervention, aux modèles d'organisation des services qui sont offerts aux jeunes et aux stratégies permettant de les rejoindre efficacement.

À partir du dispositif de mobilisation des connaissances, la Chaire-réseau devra déployer des moyens concrets pour favoriser le transfert et l'appropriation des connaissances par les différentes catégories d'acteurs interpellés.

## MULTIDISCIPLINARITÉ

La jeunesse est un sujet qui transcende le cadre d'une responsabilité ministérielle ou d'un domaine de recherche. La Chaire-réseau a été structurée de façon à favoriser les échanges et les collaborations entre des chercheurs et chercheuses de différents milieux. Les travaux de la Chaire-réseau devront permettre de favoriser une approche multidisciplinaire et intersectorielle, de diversifier et combiner les sources et les méthodes de recherche afin de s'assurer de « briser les silos » dans lesquels sont parfois traités les enjeux autour de la jeunesse.

## APPROCHE PROSPECTIVE

Bien que les décideurs publics ont la responsabilité de s'intéresser aux problématiques et aux défis du Québec d'aujourd'hui, ils ont également le devoir de planifier la réponse à ceux auxquels ils risquent de faire face et d'envisager des solutions potentielles. Les travaux de la Chaire-réseau devront permettre d'alimenter la réflexion sur les défis auxquels la jeunesse risque d'être confrontée à moyen et long terme, et cela dans la perspective de mieux guider l'intervention publique.

---

# 5. Thématiques transversales

## PRISE EN COMPTE DE LA VOIX DES JEUNES

Les travaux de la Chaire-réseau devront permettre de dégager les pratiques prometteuses et probantes au Québec ou dans le monde (structures, modes de participation, mécanismes de consultation, ressources à déployer, effets à anticiper) quant à la prise en compte des voix des jeunes de façon à les inclure dans les différentes décisions publiques ou étapes de projets. Ces analyses permettront de guider l'État québécois et les autres acteurs de la jeunesse dans le but de donner les moyens à différents groupes de jeunes et à la jeunesse de porter leurs voix dans la collectivité.

## FAÇONS DE MIEUX REJOINDRE LES JEUNES

Les travaux de la Chaire-réseau devront permettre de dégager des pratiques prometteuses et probantes au Québec et dans le monde pour visibiliser l'offre de services jeunesse des différents paliers de gouvernement et des autres acteurs de la jeunesse et ainsi mieux rejoindre les divers sous-groupes de jeunes visés par les différentes initiatives.

## CONDITIONS DE VIE DES JEUNES

Les travaux de la Chaire-réseau devront, à partir d'une analyse des conditions de vie dans lesquelles évoluent les jeunes, permettre de dégager les tendances et enjeux pour la jeunesse. À titre d'exemple, leur situation socioéconomique, leur revenu et son évolution dans le temps, l'accessibilité au transport, au logement et à la propriété, et les effets de ces différentes conditions de vie sur leurs parcours de vie, notamment sur leur santé, sur leur persévérance aux études, sur leur employabilité et sur l'accès aux services.

## LE NUMÉRIQUE, L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET LES JEUNES

La communauté académique s'intéresse depuis un certain temps aux incidences sociétales du numérique et de l'intelligence artificielle sur la vie humaine. Les répercussions de ces développements technologiques récents et à venir sur les jeunes semblent moins étudiés. Les travaux de la Chaire-réseau devront permettre de poser un regard transversal et multidisciplinaire sur cet important changement sociétal et son impact sur les jeunes. Par ailleurs, dans un contexte où ces technologies évoluent rapidement et selon une approche prospective, il importe de cerner les enjeux du numérique et en intelligence artificielle vers lesquels l'État québécois devrait se pencher de façon prioritaire.

---

## 6. Besoins spécifiques

### VOLET 1 : SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

La santé et le bien-être contribuent à l'épanouissement des individus; elles représentent des conditions à la vie elle-même. Plusieurs facteurs, en interaction, peuvent expliquer les profils de santé des jeunes et de la population en général. On peut relever les déterminants biologiques, comportementaux, environnementaux, sociaux ainsi que la disponibilité et l'accès aux services d'un système de santé. Aussi, depuis plusieurs décennies, la communauté scientifique insiste sur l'importance d'adopter une approche préventive plutôt que curative afin d'éviter les coûts humains, sociaux et économiques de la maladie et du mal-être.

Dans une perspective préventive, la Politique jeunesse privilégie deux orientations liées entre elles : l'adoption de saines habitudes de vie et l'aménagement d'environnements sécuritaires. Ces deux orientations représentent des déterminants importants du bien-être des jeunes et de la réalisation de leurs projets de vie.

Les travaux de la Chaire-réseau devront permettre de mieux comprendre les représentations, les besoins et les réalités des jeunes aux profils variés en matière de santé et de bien-être et ce, selon les différents contextes et milieux, l'ampleur et l'évolution des défis qu'ils rencontrent, ainsi que

les moyens d'intervention prometteurs ou probants pour y répondre en lien avec les objectifs du Plan d'action jeunesse (listés ci-dessous en gras). À titre indicatif, voici quelques exemples d'aspects qui pourraient être analysés :

### **Favoriser une santé mentale positive**

- Facteurs explicatifs associés aux troubles de santé mentale chez les jeunes et éléments qui favorisent la santé mentale positive, ainsi que les interventions prometteuses et probantes à cet égard;
- Portrait de pratiques prometteuses ou probantes pour mieux gérer les émotions, le stress et l'anxiété et comment mieux accompagner les jeunes lors d'expériences de vie ou de transitions importantes (vivre une transition scolaire, avoir un premier emploi, quitter le domicile parental, vivre une rupture amoureuse, vivre des enjeux de santé ou des relations interpersonnelles conflictuelles, devenir parent, etc.);
- Effets de l'utilisation des réseaux sociaux sur la santé mentale des jeunes.

### **Favoriser de bonnes habitudes alimentaires et un mode de vie physiquement actif**

- Habitudes alimentaires des jeunes de toutes les situations socioéconomiques, notamment la fréquence de cuisiner à la maison, les types d'aliments consommés (ultra transformés, biologiques), recours aux plats à emporter (et applications de livraison de repas, consommation de boissons sucrées), etc.;
- Littératie alimentaire des jeunes (connaissances alimentaires, compétences culinaires, etc.);
- Accès à une saine alimentation pour les jeunes, notamment les répercussions de la hausse du coût des aliments sur les choix, l'insécurité alimentaire, le portrait des jeunes qui se retrouvent dans les déserts alimentaires, etc.;
- Portrait de l'activité physique des jeunes, obstacles à l'adoption d'un mode de vie physiquement actif selon les sous-groupes de jeunes et propositions de pistes d'action;
- Portrait d'autres habitudes de vie pouvant contribuer à une meilleure santé globale (sommeil, gestion du stress, hygiène personnelle, équilibre travail/études/vie personnelle, etc.);

### **Promouvoir des comportements sains et sécuritaires**

- Facteurs explicatifs, évolution des comportements néfastes à la santé des jeunes (consommation d'alcool et/ou de drogues, vapotage et consommation de produits du tabac, consommation de stéroïdes et produits anabolisants, etc.) et moyens d'intervention prometteurs ou probants pour agir sur ceux-ci;
- Nouvelles tendances pouvant avoir des conséquences sur la santé globale et la sécurité des jeunes (nouveaux produits consommés ou utilisés, nouvelles tendances sociales, etc.);
- Utilisation intensive des écrans, cyberdépendance : répercussions sur la santé des jeunes et pratiques probantes ou des pistes à explorer pour intervenir.

### ÉDUCATION

L'accès à l'éducation constitue un des principaux leviers pour lutter contre la pauvreté et favoriser l'égalité des chances. L'éducation permet aux jeunes d'acquérir des connaissances et de développer des compétences qui contribuent fortement à leur autonomie et à leur insertion dans la société, tout en ayant des effets positifs sur leur santé, leur employabilité et sur le vivre ensemble de la collectivité. Ces apprentissages, qui se développent tout au long de la vie, se poursuivent en dehors du milieu scolaire. Il s'agit d'une responsabilité partagée par tous les milieux (familial, scolaire, communautaire, de travail et gouvernemental).

Des milieux de vie stimulants et à l'écoute des jeunes favorisent leur engagement non seulement dans leurs études, mais aussi dans la société. Il importe donc de leur offrir un environnement global qui favorise la persévérance et la réussite éducative. Il convient aussi de soutenir les jeunes dans leurs apprentissages en leur offrant des services adaptés à leurs réalités, à leurs besoins et à leurs intérêts, ainsi qu'en multipliant les occasions d'apprendre à se connaître et de vivre des expériences enrichissantes tout au long de leur parcours.

Les travaux de la Chaire-réseau devront permettre de mieux comprendre les représentations, besoins et réalités des jeunes en matière d'éducation selon les différents contextes et milieux, l'ampleur et l'évolution des défis qu'ils rencontrent, ainsi que les moyens d'intervention prometteurs ou probants pour y répondre en lien avec les objectifs du Plan d'action jeunesse (listés ci-dessous en gras). À titre indicatif, voici quelques exemples d'aspects qui pourraient être analysés :

#### **Augmenter la persévérance scolaire, la diplomation et la qualification des jeunes**

- Portrait de l'expérience scolaire des jeunes, du secondaire (Formation générale des jeunes, formation générale des adultes, formation professionnelle) au postsecondaire, y compris en contexte de stage : représentations, motivations, raisons des interruptions, besoins et défis vécus dans le contexte de la conciliation des études avec les autres sphères de la vie (travail, famille, participation à des activités parascolaires, engagement citoyen, etc.) ;
- Initiatives et approches pédagogiques prometteuses et probantes pour favoriser la persévérance scolaire ou le retour aux études des jeunes, en particulier ceux qui ont des besoins particuliers ou qui sont en situation de vulnérabilité ;
- Moyens pour favoriser les collaborations entre les milieux scolaires et communautaires ;
- Pratiques prometteuses et probantes pour favoriser la culture d'apprentissage tout au long de la vie.

#### **Favoriser l'accès aux activités parascolaires et aux services d'orientation scolaire et professionnelle**

- Portrait de la participation à des activités parascolaires et extrascolaires : obstacles et facteurs facilitants, effets sur le parcours des jeunes (sur la persévérance scolaire, les choix scolaires et professionnels, la santé globale, etc.), du secondaire à l'université ;
- Aspirations et choix scolaires et professionnels : représentations et besoins des jeunes, notamment lors des réorientations scolaires et professionnelles ou en contexte de

conciliation études-travail, initiatives prometteuses ou probantes pour les accompagner (visites de milieux scolaires ou de travail, stages, mentorat, etc.) ;

- Portrait de l'accès aux services d'orientation scolaire et professionnelle : obstacles et facteurs facilitants, satisfaction des jeunes par rapport aux services.

### **Valoriser les différents parcours de formation**

- Représentations des jeunes à l'égard des différents programmes et parcours de formation
- Initiatives prometteuses et probantes pour favoriser l'accès aux différents parcours de formation ;
- Portrait de la diversification des profils étudiants et étudiantes, des parcours et des besoins, facteurs explicatifs des écarts de scolarisation entre certains groupes ;
- Mobilité étudiante au Québec et à l'international : portrait, motivations, obstacles et facteurs facilitants.

### **CULTURE**

La culture joue un rôle crucial dans l'éducation et le développement global des jeunes. En plus d'agir positivement sur leur bien-être, elle permet de développer leur créativité, de découvrir leurs passions et leurs talents tout en leur apprenant à se connaître et à mieux comprendre le monde qui les entoure. La culture, de même que la langue qui y est intimement liée, contribuent à forger l'identité de l'individu tout en renforçant les liens intergénérationnels et le sentiment d'appartenance à la communauté par le partage de référents culturels communs. En constante évolution, la culture s'enrichit de la diversité qui la compose, notamment grâce à la contribution des jeunes souvent à l'avant-garde des changements sociaux et culturels. S'intéresser aux pratiques culturelles des jeunes et à leur rapport à la langue française, c'est donc s'intéresser aux nouvelles tendances et appréhender les nouveaux défis en matière de culture.

Pour s'assurer que les jeunes soient connectés à la culture et qu'ils bénéficient de ses bienfaits, il importe d'offrir un environnement favorisant la découverte de la richesse de la culture, notamment la culture francophone, d'offrir des lieux leur permettant d'expérimenter différentes activités culturelles afin de mieux rejoindre leurs intérêts et de les soutenir dans ces apprentissages.

Les travaux de la Chaire-réseau devront permettre de mieux comprendre les représentations, besoins et réalités des jeunes en matière de culture selon les différents contextes et milieux, l'ampleur et l'évolution des défis qu'ils rencontrent, ainsi que les moyens d'intervention prometteurs ou probants pour y répondre en lien avec les objectifs du Plan d'action jeunesse (listés ci-dessous en gras). À titre indicatif, voici quelques exemples d'aspects qui pourraient être analysés :

#### **Favoriser l'accès à la culture dans toute sa diversité**

- Portrait de la diversité des pratiques culturelles et des habitudes de consommation de contenus culturels<sup>2</sup> des jeunes selon les contextes, de même que le sens accordé à ces pratiques;

---

<sup>2</sup> Inclut l'assistance à des événements et spectacles culturels, la visite de lieux culturels, la consommation de contenus et biens culturels (musique, séries, cinéma, etc.)

- Moyens prometteurs ou probants pour favoriser l'accès à la culture aux jeunes dont l'accès est limité selon différents facteurs (éloignement géographique, milieu socioéconomique, etc.);
- Préférences culturelles, représentations et intérêts des jeunes envers la culture québécoise et la culture québécoise francophone en particulier, initiatives prometteuses ou probantes pour stimuler cet intérêt;
- Pratiques prometteuses et probantes pour promouvoir les jeunes artistes émergents et favoriser la découvrabilité de la diversité des contenus culturels québécois auprès des jeunes.

### **Soutenir la pratique d'activités culturelles**

- Portrait des jeunes en tant qu'acteurs culturels : participation à différentes activités culturelles<sup>3</sup> (de loisir et de niveau professionnel), contextes de réalisation, obstacles et facteurs facilitants, effets (sur la connaissance de soi, la santé mentale, la persévérance scolaire, etc.) ;
- Initiatives prometteuses et probantes pour favoriser la participation des jeunes dont l'accès à des activités culturelles est plus limité.

### **Valoriser et promouvoir la langue française**

- Représentations des jeunes par rapport au français, à l'anglais au bilinguisme et au multilinguisme et par rapport à leurs usages dans différents contextes (relations avec la famille et les pairs, à l'école, au travail, dans les pratiques culturelles, etc.);
- Perceptions et intérêt des jeunes pour la francophonie canadienne et internationale;
- Conditions et initiatives prometteuses et probantes pour mobiliser les jeunes en faveur de la langue française.

## **VOLET 3 : EMPLOI ET ENTREPRENEURIAT**

### **EMPLOI**

L'entrée sur le marché du travail représente pour les jeunes un moment charnière dans leur parcours menant vers l'autonomie. En entrant dans la vie active, les jeunes participent au développement de leur collectivité. Bien au-delà du revenu qu'il procure, le travail contribue à la réduction de l'exclusion sociale et constitue un facteur de développement et d'accomplissement personnel.

Pour mener à bien ce passage de l'école à la vie active, les jeunes doivent se sentir prêts à intégrer le marché du travail. Parallèlement aux transformations qu'ils connaissent, les environnements de travail doivent être en mesure de présenter des conditions favorables à l'accueil des jeunes.

Les travaux de la Chaire-réseau devront permettre de mieux comprendre les représentations, besoins et réalités des jeunes en matière d'emploi selon les différents contextes et milieux, l'ampleur et l'évolution des défis qu'ils rencontrent, ainsi que les moyens d'intervention prometteurs ou probants pour y répondre en lien avec les objectifs du Plan d'action jeunesse (listés

---

<sup>3</sup> Inclut les activités comme jouer de la musique, écrire, faire du multimédia, du théâtre, de la danse, de l'artisanat, etc.

ci-dessous en gras). À titre indicatif, voici quelques exemples d'aspects qui pourraient être analysés :

### **Soutenir l'intégration et le maintien en emploi**

- Trajectoires en emploi des jeunes issus de ménages à faible revenu et mécanisme de transmission intergénérationnelle de la pauvreté et de l'assistance sociale : connaître leurs besoins, à différents moments de leur vie, et identifier les programmes et les services qui pourraient leur être offerts;
- Mieux connaître les besoins des jeunes en matière d'employabilité, d'intégration et de maintien en emploi et identifier les mesures pour mieux y répondre : identifier notamment les besoins des jeunes Québécois et Québécoises d'expression anglaise et les facteurs qui influent sur la migration hors-Québec;
- Portrait des conditions socio-économiques et trajectoires en emploi des jeunes Québécoises et Québécois d'expression anglaise en ville et en région;
- Facteurs explicatifs des écarts en emploi entre les jeunes immigrants et issus des minorités visibles et les jeunes n'appartenant pas à ces groupes, et effets d'une intégration plus tardive au marché du travail pour ces jeunes. Pratiques prometteuses ou probantes pour réduire ces écarts.

### **Former et outiller les jeunes pour les métiers du futur**

- Portrait des compétences que les jeunes jugent utiles de développer pour participer à l'économie actuelle et du futur;
- Portrait des connaissances des jeunes sur les compétences recherchées;
- Répercussions de l'automatisation et de l'intelligence artificielle sur les emplois actuels ou futurs occupés par des jeunes;
- Représentations des différents choix de carrières prometteurs pour l'avenir (notamment en environnement ou en sciences et technologie) et facteurs qui influent sur les choix scolaires ou professionnels (notamment, la participation à des projets concrets);
- Portrait et besoins des différents sous-groupes de jeunes sous-représentés en sciences, technologie, ingénierie et mathématiques (STIM) et initiatives pour favoriser leur accès à ces domaines professionnels;
- Portrait des ressources, des stratégies pédagogiques et des pratiques prometteuses et probantes qui font la promotion de la culture scientifique et des carrières en sciences.

### **Promouvoir le traitement équitable dans les milieux de travail et la conciliation entre les différentes sphères de vie**

- Portrait du travail chez les jeunes, notamment au secondaire, selon différentes variables (âge, scolarité, région, nombre d'heures travaillées, secteur d'emploi, etc.) et répercussions sur leur rendement scolaire et sur leur niveau de bien-être, y compris les conséquences à long terme sur le parcours scolaire;
- Caractéristiques des jeunes étudiantes et étudiants actifs sur le marché du travail et raisons d'occuper un emploi selon le genre. Facteurs explicatifs de la plus grande participation des jeunes femmes;
- Conditions de « conciliation » pour que le jeune « réussisse » les différentes transitions de vie et rôle des parents dans cette conciliation;

- Effets de la *Loi sur l'encadrement du travail des enfants* sur les jeunes, notamment sur leur santé et leur sécurité en milieu de travail;
- Effets sur les jeunes de l'adoption en 2018 de la *Loi sur les normes du travail* qui interdit les disparités de traitement;
- Rôle du télétravail pour les jeunes parents dans la recherche d'un service de garde ;
- Portrait des besoins de garde chez les jeunes parents, notamment les ;
- Portrait de la proche-aidance chez les jeunes de 15 à 29 ans et pratiques probantes pour les aider à concilier leurs différentes responsabilités ;
- Pratiques d'adaptabilité et de conciliation des employeurs à l'égard des jeunes employés.

## **ENTREPRENEURIAT**

L'économie québécoise repose en partie sur son dynamisme entrepreneurial. L'éclosion de l'esprit entrepreneurial chez les jeunes et les idées et les projets qui en découlent sont essentielles au développement des collectivités. Lorsqu'ils travaillent sur des projets qui les captivent, l'engagement et la créativité des jeunes s'en trouvent bonifiés. Les passions des jeunes sont source de réussites entrepreneuriales. Par ailleurs, alors que la société québécoise est confrontée à des mutations importantes du point de vue technologique, environnemental, socioéconomique et démographique, notamment puisqu'un nombre important personnes à la tête d'entreprises ainsi que de décideurs et décideuses prendront leur retraite, la préparation de la relève en entrepreneuriat apparaît comme un enjeu important pour l'avenir du Québec.

Pour mener à bien ce passage de l'école à la vie entrepreneuriale, les jeunes doivent pouvoir expérimenter et sentir qu'ils détiennent des ressources pour mettre en œuvre leurs projets d'entreprise ou pour assumer des responsabilités au sein d'entreprises d'économie sociale. Parallèlement aux profondes transformations du monde du travail, les conditions qui favorisent la création et la reprise d'entreprise doivent être réunies.

Les travaux de la Chaire-réseau devront permettre de mieux comprendre les représentations, besoins et réalités des jeunes en matière d'entrepreneuriat selon les différents contextes et milieux, l'ampleur et l'évolution des défis qu'ils rencontrent, ainsi que les moyens d'intervention prometteurs ou probants pour y répondre en lien avec les objectifs du Plan d'action jeunesse (listés ci-dessous en gras). À titre indicatif, voici quelques exemples d'aspects qui pourraient être analysés :

### **Encourager la culture entrepreneuriale**

- Représentations que se font les jeunes de l'entrepreneuriat ;
- Intentions d'entreprendre des jeunes selon différentes variables (âge, genre, origine ethnoculturelle, identité autochtone, milieu socio-économique, etc.) ;
- Intentions d'entreprendre des jeunes envers les différentes voies possibles en entrepreneuriat (entreprise privée traditionnelle, entreprise privée à vocation sociale ou environnementale, OSBL, coopérative, association, repreneuriat, franchises, selon les secteurs, etc.) ;
- Pratiques prometteuses et probantes pour hausser le passage entre l'intention d'entreprendre et le développement de l'idée d'entreprendre et entre le développement de l'idée d'entreprendre et la création de l'entreprise.

## **Soutenir le démarrage et la reprise d'entreprises**

- Portrait des besoins des jeunes entrepreneurs et les tendances en entrepreneuriat jeunesse ;
- Portrait des jeunes repreneuses ou repreneurs québécois (profil, âge, sexe, régions, enjeux, obstacles, besoins etc.) et l'attractivité envers ce type d'entrepreneuriat ;
- Niveau de connaissance des jeunes au sujet du repreneuriat.

## **Promouvoir l'entrepreneuriat responsable**

- Portrait comparé des jeunes entrepreneurs et entrepreneuses qui s'investissent dans un projet d'entreprises à vocation sociale ou environnementale peu importe le type d'entreprise (entreprise privée, OSBL, coopérative, mutuelle, association, repreneuriat, franchises, selon les secteurs, etc.), obstacles, facteurs facilitants et besoins des jeunes ;
- Pratiques prometteuses et probantes pour démystifier et promouvoir les différentes formes d'entrepreneuriat et les rendre plus accessibles ;
- Sonder l'intérêt de l'inclusion de solutions sociales et environnementales dans les projets entrepreneuriaux des jeunes, notamment des jeunes Autochtones et mesurer les effets sur le développement de leur pouvoir d'agir et sur leurs compétences socio-professionnelles.

## **VOLET 4 : CITOYENNETÉ ET ENVIRONNEMENT**

### **CITOYENNETÉ**

Le développement des compétences citoyennes des jeunes contribue à créer des sociétés démocratiques, inclusives et durables. La participation citoyenne des jeunes favorise la prise en compte de leur intérêt. Les jeunes de différents horizons apportent des perspectives variées qui peuvent conduire à des solutions innovantes pour relever les défis sociétaux. De plus, l'engagement dans des activités citoyennes permet aux jeunes de développer plusieurs compétences utiles à leur développement personnel et professionnel. Par ailleurs, la participation citoyenne chez les jeunes favorise un sentiment d'appartenance et encourage la solidarité. Afin de favoriser le développement de relations harmonieuses, il est aussi important de contrer les préjugés et les stéréotypes.

Des milieux de vie stimulants, sécuritaires et ouverts qui prennent en compte les besoins et les aspirations des jeunes et qui créent des conditions favorables à leur engagement et à leur autonomisation sont à privilégier. De même, des projets leur permettant de faire entendre leur voix et de développer leurs compétences, leur confiance en eux et leur autonomisation sont à encourager.

Les travaux de la Chaire-réseau devraient permettre de mieux comprendre les représentations, besoins et réalités des jeunes en matière de citoyenneté selon les différents contextes et milieux, l'ampleur et l'évolution des défis qu'ils rencontrent, ainsi que les moyens d'intervention prometteurs ou probants pour y répondre en lien avec les objectifs du Plan d'action jeunesse (listés ci-dessous en gras). À titre indicatif, voici quelques exemples d'aspects qui pourraient être analysés :

## **Soutenir le développement de la pensée critique et l'engagement civique**

- Conditions de succès et pistes d'action pour le développement de la pensée critique ;
- Portrait de la littératie numérique des jeunes ;
- Portrait et effets de la désinformation, de la mésinformation et de la polarisation des opinions sur les jeunes (par exemple, en lien avec certains discours masculinistes et antiféministes) et moyens de les contrer ;
- État des connaissances de la participation des jeunes (bénévolat, vote, implication pour une cause, etc.) et pratiques probantes et prometteuses pour une participation plus inclusive des jeunes moins engagés civiquement ;
- Perception des jeunes, notamment des jeunes Autochtones, de la démocratie et des processus électoraux ;
- Portrait, obstacles à l'accès et retombées d'une expérience d'engagement à l'international.

## **Favoriser les rapports égalitaires et le dialogue intergénérationnel et interculturel**

- Portrait des besoins de sous-groupes de jeunes (jeunes contrevenants, jeunes handicapés, etc.) et des enjeux de discrimination que vivent ces sous-groupes (p. ex. : sexisme, racisme, âgisme, capacitisme, homophobie, transphobie), et initiatives prometteuses et probantes pour y répondre ;
- Initiatives qui favorisent le développement du vivre-ensemble ;
- Solidarité intergénérationnelle : portrait, effets et pistes d'action pour la renforcer ;
- Préjugés et stéréotypes envers les jeunes : portrait, et initiatives prometteuses ou probantes pour les contrer ;
- Identification de lieux physiques de socialisation qui répondent, ou qui pourraient répondre après adaptation, aux besoins exprimés par les jeunes des différents groupes d'âge (p. ex. : qui génèrent du bien-être, sécurisants, ludiques, etc.).

## **Faciliter l'accès aux lieux décisionnels et préparer la relève**

- Lieux décisionnels : portrait, freins à l'accès et leviers
  - Retombées de l'intégration de jeunes au sein de lieux décisionnels ;
  - Portrait de la participation des jeunes dans les postes exécutifs/décisionnels dans la sphère publique et privée ;
  - Portraits des pratiques d'inclusion des jeunes dans les organisations de proximité, nationales et internationales.

## **ENVIRONNEMENT**

S'intéresser à l'environnement est crucial pour préserver un équilibre écologique, mais aussi dans une perspective de bien-être et de pérennité des êtres humains sur Terre. Les jeunes jouent un rôle clé dans la préservation de notre planète et leur implication, tout comme celle des autres générations, est indispensable pour relever les défis écologiques. Le lien fort qui unit plusieurs jeunes à l'environnement en amène certains à acquérir ou à partager des connaissances, à s'engager civiquement ou à choisir un emploi vert. Pour d'autres, ce lien encourage l'innovation et leur offre la possibilité de contribuer concrètement à l'identification de solutions, leur procure du bien-être ou leur permet d'amener des perspectives uniques qui enrichissent les débats. Par ailleurs, les jeunes risquent d'être plus affectés par les effets à long terme des changements climatiques. Comprendre leur relation avec l'environnement, par exemple, la relation

qu'entretiennent les jeunes Autochtones au territoire, peut aider à développer des stratégies pour relever les défis et contribuer à leur mieux-être.

Les milieux et les contextes influent sur les habitudes et les parcours de vie qui ont à leur tour des effets sur l'environnement. Il importe donc d'offrir aux jeunes des lieux d'apprentissage, des infrastructures et des modèles économiques, sociaux et technologiques qui contribuent au respect de la nature. Il convient également de soutenir des projets diversifiés leur permettant d'apprendre et d'être des acteurs qui contribuent au développement de solutions environnementales.

Les travaux de la Chaire-réseau devront permettre de mieux comprendre les représentations, les besoins et les réalités des jeunes en matière d'environnement selon les différents contextes et milieux, l'ampleur et l'évolution des défis qu'ils rencontrent, ainsi que les moyens d'intervention prometteurs ou probants pour y répondre en lien avec les objectifs du Plan d'action jeunesse (listés ci-dessous en gras). À titre indicatif, voici quelques exemples d'aspects qui pourraient être analysés :

### **Soutenir l'éducation à l'environnement et promouvoir l'écocitoyenneté**

- Portrait de la littératie climatique des jeunes, incluant les moyens de la rehausser ;
- Façons de combattre le climatoscepticisme et l'apathie à l'égard des enjeux environnementaux chez certains jeunes ;
- Pratiques prometteuses et probantes pour mieux accompagner les jeunes qui vivent des éco-émotions négatives
- Moyens d'augmenter le sentiment d'efficacité personnelle et le pouvoir d'agir des jeunes en environnement ;
- Moyens d'augmenter le sentiment de solidarité intragénérationnelle et intergénérationnelle pour relever les défis environnementaux ;
- Portrait des projets jeunesse les plus porteurs en environnement et raisons de les prioriser.

### **Contribuer à la création de milieux verts<sup>4</sup>**

- Portrait des habitudes et des contextes, des motivations, représentations et normes sociales jeunesse, attitudes et freins à l'action climatique (individuelle et collective) : lieu de résidence et taille de celle-ci, modes de transport, gaspillage alimentaire, compostage, recyclage, consommation (notamment de viande), actions citoyennes (p. ex : me renseigner sur les enjeux, voter, signer une pétition, faire un don, engagement direct), etc. ;
- Compétences vertes et emplois verts : définitions, portrait, moyens pour mieux soutenir les jeunes.

### **Faciliter le contact avec la nature**

- Effets du contact (ou du manque de contact) avec la nature sur le développement d'une conscience environnementale chez les jeunes ;
- Freins à la fréquentation de milieux naturels par certaines catégories de jeunes.

---

<sup>4</sup> L'objectif du Plan d'action jeunesse s'intitule « Contribuer à la création de milieux de vie verts », mais dans le cadre de l'appel présent, il a été modifié pour inclure tous les milieux et les contextes (ex : les systèmes économiques, les infrastructures de transport durable et l'aménagement urbain, les bâtiments fréquentés par les jeunes, etc.). Ainsi, dans le cadre de cet appel de propositions, le concept est compris plus largement qu'un milieu « de vie ».

Les jeunes issus des Premières Nations et les jeunes Inuit représentent une partie de la population qui est en croissance au Québec<sup>5</sup>. Cette situation représente une occasion unique de favoriser leur épanouissement, d'être à l'écoute de leurs réalités et de leurs besoins pour soutenir leur implication dans le développement de leurs nations, leurs communautés et de la société québécoise en général.

Qu'ils vivent en communauté ou en milieu urbain, ces jeunes issus de onze nations évoluent dans des contextes sociaux, culturels, historiques, politiques et géographiques qui peuvent exercer une influence importante sur leur parcours et sur leurs accès à des ressources culturellement adaptés. De plus, ils sont confrontés à de multiples enjeux qui peuvent entraîner des conséquences importantes sur leur développement et leur bien-être. La Politique jeunesse vise à prendre en compte ces réalités particulières et reconnaît l'importance de laisser la jeunesse autochtone définir elle-même ses priorités.

L'analyse des contextes, des enjeux, des problématiques spécifiques aux jeunes des PNI, de même que l'élaboration et la mise en œuvre des solutions pertinentes et culturellement significatives, doivent se faire en collaboration avec les jeunes autochtones et les organisations qui travaillent auprès d'eux, en concertation avec chacun des ministères et des organismes qui ont aussi un rôle à jouer dans la mise en œuvre d'approches adaptées.

Les travaux de la Chaire-réseau devront permettre de mieux comprendre les représentations, les besoins et les réalités des jeunes des PNI selon les différents contextes et milieux, l'ampleur et l'évolution des défis qu'ils rencontrent, ainsi que les moyens d'intervention prometteurs ou probants pour y répondre en lien avec les objectifs du Plan d'action jeunesse (listés ci-dessous en gras). À titre indicatif, voici quelques exemples d'aspects qui pourraient être analysés :

### **Culture, questions identitaires, environnement et accès au territoire**

- Portrait, obstacles et effets de la transmission culturelle intergénérationnelle (personnes âgées, jeunes parents, enfants, etc.) ;
- Enjeux et causes des difficultés d'accès aux activités traditionnelles, au patrimoine et au territoire ;
- Portrait des préoccupations par rapport à la protection de l'environnement, aux effets des changements climatiques et des initiatives de développement du pouvoir d'agir ;
- Rapport aux langues autochtones, état des lieux, obstacles, leviers et bienfaits associés à l'apprentissage de ces langues.

### **Éducation et insertion professionnelle**

- Portrait de l'expérience scolaire des jeunes autochtones du secondaire au postsecondaire et des défis liés à la réussite éducative et à la persévérance scolaire : obstacles vécus et facteurs facilitants la persévérance, raisons des interruptions et des retours aux études, motivations, besoins des jeunes et initiatives culturellement adaptées pour y répondre (les

---

<sup>5</sup> Selon Statistique Canada, près de 50 % des Autochtones du Québec sont âgés de moins de 30 ans et environ 60 % des moins de 35 ans (contre respectivement 34 % et 40 % pour la population en général). La population des nations autochtones croît à un rythme beaucoup plus rapide (9,4 % que celui de la population québécoise en général (5,3 %)).

recommandations de la Commission Viens viennent notamment rappeler le besoin de faire de la recherche en éducation auprès des PNI<sup>6</sup> ;

- Initiatives favorisant l'éducation informelle et portrait exploratoire des parcours de scolarisation alternatifs ;
- Représentations que se font les jeunes Autochtones des différents parcours de formation, notamment de la formation professionnelle : facteurs favorisant ou obstacles à la poursuite d'un parcours ;
- Obstacles, facteurs de succès et effets de la participation des jeunes autochtones à des activités parascolaires (activités physiques, culturelles ou scientifiques comme l'Exposciences autochtones) ;
- Facteurs de succès à l'insertion professionnelle des jeunes autochtones en communauté et en milieu urbain.

### **Voix des jeunes et vivre-ensemble**

- Portrait des initiatives d'ici et d'ailleurs dans le monde permettant aux jeunes autochtones d'être entendus et valorisés ;
- Valorisation et effets de la présence des jeunes autochtones dans les lieux décisionnels ;
- Portrait de la violence (y compris la violence latérale), de l'intimidation et du racisme envers les jeunes et pistes d'action pour réduire ses effets.

### **Accès aux services et aux ressources**

- Portrait des organisations autochtones jeunesse (infrastructures de gouvernances locales, comité jeunesse autochtones, événements, financement de projets, etc.) ;
- Portrait des services disponibles, culturellement sécurisants et adaptés pour les jeunes autochtones (connexion internet, logement sur communauté ou en milieu urbain, services en santé mentale et prévention du suicide, en dépendances, services de garde et réponses aux besoins des jeunes parents, etc.).
- Facteurs favorisant la mise en place et l'accessibilité aux services adaptés (infrastructures jeunesse, espaces de guérison, de réflexion et de discussion).

---

6 Appel à l'action 11, p. 253 : Faire de la mise en œuvre des mesures de soutien à la persévérance scolaire et à la réussite éducative des élèves et enfants autochtones une priorité et y consacrer les sommes nécessaires, le tout avec pour guide les besoins identifiés par les peuples autochtones eux-mêmes et le respect de leurs traditions ancestrales.

## 7. Conditions du concours et du financement

Cette Action concertée est **soumise à l'ensemble des règles établies par le FRQ** dans ses [RGC](#). Seules les conditions particulières visant l'Action concertée « *Chaire-réseau de recherche sur la jeunesse du Québec* » sont indiquées dans ce document et prévalent.

### 7.1 Caractéristiques du financement

Type de financement	Chaire-réseau de recherche	
Durée	5 ans	
Nombre de subventions (volets)	5	
Montants maximum	Pour la Chaire-réseau	Par subvention (volet)
Montant total (incluant les FIR*)	5 335 000 \$	1 112 369 \$
Montant total pour la recherche (excluant les FIR)	4 200 787 \$	840 157 \$
Montant annuel pour la recherche (excluant les FIR)	840 157 \$	168 031 \$

\*Les Frais indirects de recherche (FIR — RGC, section 8.2), qui représentent 27 % du montant de la subvention (excluant les dégagements de tâche), permettent de couvrir les frais généraux des établissements universitaires et collégiaux gestionnaires des subventions et ils leur sont versés directement.

- Ce concours d'Action concertée permettra d'offrir un maximum de **cinq (5) subventions interreliées** dans le volet « Chaire-réseau », soit le financement d'une (1) Chaire-réseau.
- Le début de la **période de financement** est établi au **1<sup>er</sup> juillet 2025** et sa durée est de cinq (5) ans. Les octrois pourraient être renouvelés, conditionnellement à l'allocation des crédits par l'Assemblée nationale du Québec, aux décisions du SAJ et du FRQ et ce, après l'évaluation de la qualité de la demande de renouvellement et du bilan des activités.
- Le **montant du financement** inclut les frais pour la participation à des activités de partenariat, de mobilisation, de transfert des connaissances et de diffusion de la recherche, y compris les rencontres qui pourraient être organisées par le Fonds et le SAJ, le cas échéant, en concertation avec d'autres ministères concernés. Le budget de chaque subvention doit prévoir un minimum de 75 000\$ pour la mobilisation des connaissances. Une part de chaque subvention doit être attribuée aux activités de coordination et aux activités transversales.
- Les **dépenses admissibles** sont celles présentées dans les [Règles générales communes](#) (RGC). Les spécificités en lien avec ce concours sont présentées à [l'annexe 3](#) « Dépenses admissibles ».
- Des mesures de financement visant la **recherche au collégial** sont offertes. Pour en connaître les balises, consulter [l'annexe 1](#) « Précisions sur les documents à joindre dans les formulaires » et [l'annexe 4](#) « Mesures de financement pour la recherche au collégial ».
- Les **établissements gestionnaires** dans lesquels la Chaire-réseau œuvrera sont invités à bonifier la subvention offerte afin de soutenir ses activités de recherche et de formation. Cette

bonification pourra prendre la forme, par exemple, d'une contribution en nature ou du dégagement d'une partie de la tâche d'enseignement des personnes cotitulaire(s) provenant de leur corps professoral.

- D'autres **partenaires**, de type public ou privé (OBNL, ministères, entreprises, etc.), peuvent également contribuer à la Chaire-réseau. Les contributions financières ou en nature de ces partenaires sont facultatives. Le cas échéant, elles devront être mentionnées dans le document justificatif à joindre au formulaire de demande de financement, dans la section « Autres sources de financement ».

## 7.2 Admissibilité

L'admissibilité de la demande de financement ainsi que celle des chercheurs et des chercheuses est déterminée par le Fonds sur la base des renseignements et des documents reçus à l'heure et à la date limites du concours. Elle doit être maintenue pendant toute la durée du financement, en cas d'octroi. À tout moment du processus, une candidature peut être déclarée non admissible.

La définition des statuts en recherche et des rôles est présentée dans les RGC, à la section « Définitions — statuts et rôles ».

Les établissements des personnes cocandidates sont désignés comme établissements gestionnaires de leur part de l'octroi. Chacun de ces établissements doit [être reconnu par les Fonds de recherche du Québec \(FRQ\) comme habilité à gérer du financement](#).

### Chercheurs principaux ou chercheuses principales<sup>7</sup>

Dans le cadre du présent programme, une demande doit être obligatoirement coportée par cinq personnes cocandidates qui agiront à titre de cotitulaires<sup>8</sup>.

Seules les personnes qui répondent aux statuts 1, 2 ou 3 se qualifient pour ce rôle :

- Chercheur ou chercheuse universitaire (statut 1)
- Chercheur universitaire clinicien ou chercheuse universitaire clinicienne (statut 2)
- Chercheur ou chercheuse de collège titulaire d'un Ph. D (statut 3 titulaire d'un Ph. D.)

### Cochercheurs ou cochercheuses

Les cotitulaires peuvent s'adjoindre des cochercheurs ou des cochercheuses pour contribuer à l'une ou l'autre des composantes de la programmation de la Chaire-réseau.

Il peut s'agir de personnes répondant aux statuts suivants :

- Chercheur ou chercheuse universitaire (statut 1)
- Chercheur universitaire clinicien ou chercheuse universitaire clinicienne (statut 2)
- Chercheur ou chercheuse de collège (statut 3)
- Autres statuts en recherche (statut 4)
  - 4 a) Chercheur ou chercheuse d'un établissement gouvernemental reconnu par les FRQ
  - 4b) Chercheur ou chercheuse d'une organisation du secteur gouvernemental non reconnue par les FRQ ou privé

---

<sup>7</sup> Les personnes retraitées ne peuvent agir qu'à titre de cochercheur ou cochercheuse (statuts 1 et 2).

<sup>8</sup> Dans le cadre de cet appel, la notion de cotitulaire recouvre celle de chercheur principal ou chercheuse principale telle que définie dans les RGC (Section « Statuts et rôles »). Chaque cotitulaire agit à titre de chercheur principal ou chercheuse principale et endosse toutes les responsabilités et tous les droits inhérents à ce rôle.

- 4c) Personnes des milieux de pratique
- 4d) Artistes

Sont aussi admissibles, les Personnes citoyennes (équivalent du statut 4e)

Le rôle et la contribution spécifique de chacune de ces personnes doivent être présentés dans la description de la programmation de la Chaire-réseau.

#### Collaborateurs ou collaboratrices

Les titulaires d'une Chaire-réseau peuvent s'adjoindre des collaborateurs et collaboratrices. Les chercheurs et les chercheuses hors-Québec ne peuvent se prévaloir d'aucun autre rôle que celui de collaborateur ou de collaboratrice. Les personnes répondant aux statuts en formation tels que définis par les RGC ne sont pas admissibles au rôle de collaborateur ou de collaboratrice.

Au plus tard à la date limite de dépôt de la demande complète, le rôle et la contribution spécifique de chacune des personnes collaboratrices doivent être présentés dans les documents soumis pour évaluation.

#### Nombre maximum de participations dans le cadre du présent concours :

- Dans le cadre du présent concours, une (1) seule participation à titre de personne cocandidate est autorisée.
- Dans le cadre du présent concours, le nombre de participations à titre de cochercheuse ou cochercheur ou de collaboratrice ou collaborateur n'est pas restreint.

### **7.3 Conditions du financement**

- Chacune des cinq (5) subventions est assortie d'une obligation de dépôt d'un **rapport d'activités annuel** au Fonds. Ce rapport :
  - Présenté de façon intégrée pour les cinq volets de la Chaire-réseau, doit faire part de l'état d'avancement des activités transversales de recherche de la Chaire-réseau, des activités de mobilisation des connaissances réalisées et celles qui sont envisagées pour la suite.
  - Doit également présenter les activités spécifiques à chacun des volets et faire état de l'avancement des travaux, des modifications apportées, soit à la composition des équipes, soit aux programmations, ou tout autre changement ou innovation que les cotitulaires désirent porter à la connaissance des partenaires.
  - Remis au plus tard le 15 février de chaque année de la subvention, il est présenté aux partenaires par les cotitulaires de la Chaire-réseau dans le cadre des rencontres de suivi organisées par le FRQ.
- Cet appel de propositions s'inscrivant dans le cadre des *Actions concertées*, les cotitulaires qui recevront un financement **devront** participer aux **rencontres de suivi annuelles** prévues dans le programme.
  - Aux rencontres sont conviés les membres de l'équipe financée, le partenaire de l'Action concertée et ses collaborateurs ainsi qu'un ou plusieurs membres du FRQ. Organisées et animées par le FRQ, ces rencontres permettent de comprendre les activités en cours, de suivre leur évolution et d'envisager au fur et à mesure leurs retombées possibles.

- Généralement tenues par visioconférence, ces rencontres pourraient aussi se tenir en personne.
- Elles se déroulent en français et les documents préparés spécifiquement pour la rencontre devront être rédigés en français.
- En guise de **mention du financement**, les personnes titulaires d'un financement à la suite de cette demande de renouvellement devront indiquer, dans tout rapport, article ou communication ce qui suit : « Cette recherche a été subventionnée par le Fonds de recherche du Québec grâce au soutien financier du **Secrétariat à la jeunesse du Québec**, dans le cadre des *Actions concertées*. »
- Une **évaluation aura lieu à mi-parcours**, sous la responsabilité du FRQ.
  - Cette évaluation prendra en considération l'état d'avancement des travaux en fonction de la demande de renouvellement soumise par les cotitulaires de la Chaire-réseau.
  - Les paramètres et indicateurs de cette évaluation seront fournis à la Chaire-réseau pendant l'année précédant l'évaluation mi-parcours.
  - À l'issue du processus et dans une perspective d'amélioration continue, le comité d'évaluation formule des commentaires et propose des pistes d'actions pour favoriser la pleine atteinte des objectifs de la Chaire-réseau.
- Au plus tard au dernier jour des subventions, un **rapport final d'activités** de la Chaire-réseau devra être soumis.
  - Il présentera de façon intégré le bilan des cinq (5) années d'activités de la Chaire-réseau en lien avec les objectifs initiaux ; Il devra notamment faire part des activités transversales réalisées dans le cadre de la Chaire-réseau et des activités de mobilisation des connaissances réalisées. Il devra également présenter un bilan des activités spécifiques réalisées dans chacun des volets. Enfin, il exposera les avancées obtenues en matière de compréhension des objets à l'étude et des pistes de solutions dégagées.
  - Ce rapport devra être rédigé en français.
  - Une portion de 25 % de la dernière année de chacune des subventions sera retenu jusqu'à l'approbation du rapport par le FRQ.
- Un **rapport final (de nature administrative)** devra également être soumis, mais dans un second temps, soit 9 mois après le dépôt du dernier rapport financier annuel, afin de permettre au Fonds et à ses partenaires de documenter l'impact des financements offerts. Ce rapport devra être rédigé en français.
- Durant la période financée, un portfolio de publications examinées par les pairs, diffusées en libre accès **immédiat** (sans embargo) et **sous licence ouverte** devra être produit, conformément à la [Politique de diffusion en libre accès](#). Le nombre de publications qu'il devra contenir dépend du décompte de tous les cochercheurs et cochercheuses, en y ajoutant les cinq cotitulaires.

NOMBRE DE COCHERCHEUSES ET COCHERCHEURS	NOMBRE DE PUBLICATIONS
≤ 20	2 publications
Entre 21 et 30	3 publications
Entre 31 et 40	4 publications
≥ 41	5 publications

## 8. Processus et critères d'évaluation

Le processus d'évaluation se déroulera en deux étapes éliminatoires :

- Évaluation de pertinence – évaluation par les représentants et représentantes désignés par les partenaires de l'Action concertée ;
- Évaluation scientifique – évaluation par les pairs.

Les deux étapes de l'évaluation seront réalisées sur la base des documents suivants :

- Le formulaire de demande de financement de la Chaire-réseau incluant :
  - le bilan de la première subvention ;
  - la programmation proposée pour les cinq (5) années à venir.

Le document suivant sera également mis à la disposition des membres des comités :

- Rapport d'évaluation du comité d'évaluation à mi-parcours

Les personnes candidates sont invitées à porter une attention particulière au croisement entre les différents éléments composant la demande, soit :

- Le bilan de la première subvention, qui permet de compiler des éléments de nature **rétrospective**

ET

- La programmation proposée qui répond à l'ensemble des critères d'évaluation et qui doit brosser un portrait **prospectif** de ce qui sera déployé pendant la période visée par la demande de renouvellement du financement.

Les informations rendues disponibles dans le bilan peuvent être mises en perspective et complétées dans la programmation proposée.

Les évaluations seront effectuées à partir des critères présentés plus bas pour chacune des étapes de l'évaluation ainsi que de la [Grille de signification des notes du FRQ – secteur SC](#).

Pour connaître le fonctionnement et les objectifs spécifiques à chacun de ces comités d'évaluation ainsi que pour de plus amples renseignements à propos de la préparation et de l'évaluation des demandes, on peut consulter la présentation des *Actions concertées* ainsi que les RGC (articles 4.4 et 4.5).

Les critères d'évaluation de la **pertinence** de la demande de renouvellement de financement sont les suivants :

Pertinence de la demande de renouvellement de financement la Chaire-réseau		
Critères	Sous-critères	Pondération
<b>Bilan des réalisations de la Chaire-réseau reliées au financement précédent</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribution au développement de la recherche et à la production de connaissances favorisant une <b>meilleure compréhension des enjeux concernant la jeunesse du Québec</b> (ou certains groupes de jeunes en particulier)</li> <li>• Contribution de la Chaire-réseau à la <b>coordination et à la structuration du champ de la recherche sur la jeunesse</b> ainsi qu'à la collaboration entre ses membres</li> <li>• Contribution des activités et des réalisations en matière de <b>soutien à l'élaboration de politiques, de programmes et de services publics</b> concernant la jeunesse (en lien avec les objectifs et besoins énoncés dans l'appel initial)</li> <li>• Qualité, importance et pertinence des <b>activités et des réalisations collectives attribuables au financement obtenu en matière de mobilisation des connaissances</b> auprès des acteurs interpellés par les enjeux jeunesse</li> <li>• Suite donnée aux commentaires et recommandations du comité d'évaluation de mi-parcours.</li> </ul>	<b>20 points</b>
<b>Adéquation de la nouvelle programmation aux objectifs et aux besoins énoncés dans l'appel de propositions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pertinence et <b>plus-value</b> de la programmation au regard des <b>objectifs</b> de l'appel de propositions et du <b>travail déjà réalisé</b></li> <li>• Démonstration de l'adéquation de la programmation à répondre aux <b>besoins et thèmes transversaux</b> inscrits dans l'appel de propositions</li> <li>• Démonstration de l'adéquation de la programmation à répondre aux <b>besoins spécifiques</b> (par volet) énoncés dans l'appel de propositions</li> </ul>	<b>40 points</b>
<b>Retombées anticipées</b>	<p>Impact potentiel des retombées attendues pour éclairer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La <b>prise de décision</b> ainsi que l'<b>orientation</b> et l'<b>application</b> de politiques et de programmes publics en lien avec la jeunesse du Québec</li> <li>• Les <b>interventions</b> des parties prenantes sur le terrain</li> </ul>	<b>20 points</b>
<b>Mobilisation des connaissances et liens partenariaux</b>	<p>En faisant ressortir la plus-value au regard du travail déjà réalisé, démontrer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ampleur et la qualité de la <b>stratégie de mobilisation des connaissances</b> auprès des différents utilisateurs potentiels des résultats de la recherche, incluant les partenaires de <b>l'Action concertée et le grand public</b> ;</li> <li>• L'implication et le degré de <b>collaboration</b> des partenaires du milieu et des utilisateurs potentiels des résultats de la recherche, incluant le partenaire de <b>l'Action concertée</b>.</li> </ul>	<b>20 points</b>

Pour ce concours, le seuil global de financement est établi à 70 %.

Les critères d'évaluation **scientifique** pour la demande de renouvellement de financement sont les suivants :

## Qualité scientifique de la demande renouvellement de financement de la Chaire-réseau

Critères	Sous-critères	Pondération
<b>Bilan des réalisations de la Chaire-réseau reliées au financement précédent</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribution au <b>développement de la recherche et à la production de connaissances</b> favorisant une meilleure compréhension des enjeux concernant la jeunesse du Québec (ou certains groupes de jeunes en particulier)</li> <li>• Contribution de la Chaire-réseau à la <b>coordination et à la structuration du champ de la recherche sur la jeunesse ainsi qu'à la fédération des savoirs sur cette thématique</b></li> <li>• <b>Évolution</b>, pendant la durée de la subvention, de la <b>programmation scientifique</b> initialement proposée</li> <li>• Qualité et pertinence des activités et des réalisations <b>collectives</b> attribuables au financement précédent en matière de :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>formation et de rayonnement</b> de la recherche portant sur la jeunesse à l'international (notamment au sein de la francophonie)</li> <li>• <b>mobilisation des connaissances</b> auprès des acteurs interpellés par les enjeux jeunesse</li> </ul> </li> <li>• Suite donnée aux commentaires et recommandations du comité d'évaluation de mi-parcours</li> </ul>	<p><b>20 points</b></p> <p>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.</p>
<b>Qualité de la programmation générale et des programmations de recherche spécifiques à chaque volet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Originalité</b>, envergure et pertinence scientifique des orientations choisies pour l'avancement des connaissances ainsi que pour la <b>poursuite et l'approfondissement de la programmation précédente</b></li> <li>• Pertinence et précision des <b>approches théoriques, conceptuelles et méthodologiques</b> privilégiées</li> <li>• Réalisme du <b>calendrier</b> de réalisation et du <b>budget</b> associé à la programmation de la Chaire-réseau</li> <li>• Articulation et <b>cohérence d'ensemble</b> de la programmation</li> </ul>	<p><b>40 points</b></p> <p>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.</p>
<b>Compétence des personnes candidates et expérience collaborative</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Qualité des réalisations des cotitulaires en lien avec la programmation (activités de mobilisation, publications, colloques, communications, participation à des processus d'évaluation par les pairs, encadrement, bourses, subventions, etc.) ;</li> <li>• Complémentarité de l'ensemble des expertises réunies au sein de chacun des volets et entre les volets en adéquation avec la programmation de la Chaire-réseau ;</li> <li>• <b>Approches privilégiées et activités collectives prévues afin de favoriser l'établissement ou la poursuite de liens productifs</b> entre les membres de chacun des volets de même qu'entre les membres des différents volets.</li> </ul>	<p><b>20 points</b></p>
<b>Pertinence et ampleur des retombées anticipées et des stratégies de mobilisation des connaissances</b>	<p><b>En faisant ressortir la plus-value au regard du travail déjà réalisé, démontrer :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'importance des retombées anticipées des activités de la Chaire-réseau pour l'<b>orientation</b> et l'<b>application</b> des programmes et des politiques en matière de jeunesse au Québec</li> <li>• La qualité de la <b>stratégie de mobilisation des connaissances</b> pour toutes les catégories de personnes concernées par la thématique de la jeunesse, incluant les instances gouvernementales</li> <li>• La pertinence des actions prises en vue de favoriser le <b>rayonnement national et international</b> des travaux de la Chaire-réseau</li> </ul>	<p><b>10 points</b></p>

**Contribution à la formation de la relève**

En faisant ressortir la **plus-value** au regard du travail déjà réalisé, démontrer la qualité, la cohérence et la diversité des expériences et du soutien offert aux étudiantes-chercheuses et étudiants-chercheurs au-delà de ce qui est prévu dans leur programme d'étude, incluant les mécanismes prévus pour leur intégration à la Chaire-réseau

**10 points**

---

## 9. Dépôt de la demande de renouvellement

Le formulaire correspondant au volet choisi doit être rempli dans le Portfolio électronique FRQnet de la chercheuse principale ou du chercheur principal et transmis avec tous les documents requis avant la date limite prévue pour le dépôt de la demande de renouvellement.

À l'heure et la date limites du concours, le statut de la demande dans le système FRQnet, interface transactionnelle utilisée par les FRQ, doit être « transmis à l'établissement » ou « transmis au Fonds ». Pour être considérée comme recevable, la demande dont le statut est « transmis à l'établissement » devra néanmoins afficher le statut « transmis au Fonds » dans les délais prescrits par les [Règles générales communes](#) (RGC, article 3.2). Toute demande ne répondant pas à ces conditions sera considérée comme non recevable.

### 9.1 Formulaires électroniques FRQnet

**L'une des cinq (5) personnes cocandidates de la Chaire-réseau sera mandatée pour remplir le formulaire de demande et pour le transmettre en tant que chercheur principal ou chercheuse principale.**

Les quatre (4) autres personnes cocandidates apparaîtront dans les formulaires de demande à titre de cocandidats ou cocandidates.

Si le dossier est recommandé pour financement et que l'offre de subvention est acceptée, chaque cotitulaire devra remplir un formulaire post-octroi en identifiant les cochercheurs et cochercheuses composant son équipe.

Afin de remplir le formulaire de demande, il est requis de créer au préalable un compte utilisateur au Portfolio électronique FRQnet (voir la [capsule informative](#)) à partir du site Web du Fonds.

Les instructions ainsi que le nombre de pages permises pour chacune des sections sont spécifiés directement dans les formulaires de demande de financement.

En ce qui concerne la **langue de rédaction** du formulaire et des documents soumis, consulter la section 3.6 des RGC.

Veuillez consulter le document [Normes de présentation des fichiers joints \(.pdf\)](#) aux formulaires FRQnet pour mettre en forme les fichiers à joindre à la demande.

Toutes les sections du formulaire de demande de renouvellement devront être remplies pour pouvoir le transmettre au Fonds. Les sections suivantes ne seront pas transmises aux comités d'évaluation : Recherche responsable et Contribution aux objectifs de développement durable<sup>9</sup>

### Consentement des cochercheuses et cochercheurs :

Tous les cochercheurs et cochercheuses doivent donner leur consentement pour leur participation à partir de la section « En tant que cochercheur ou cochercheuse » de leur Portfolio électronique FRQnet.

## **9.2 Documents requis pour la demande de renouvellement**

- CV commun canadien et fichier joint des contributions détaillées du chercheur principal ou de la chercheuse principale<sup>10</sup>
- CV commun canadien et fichier joint des contributions détaillées des quatre (4) personnes cocandidates<sup>11</sup>
- Formulaire électronique de demande de financement dûment rempli, incluant les fichiers PDF suivants, à joindre aux sections concernées :
  - Description de la programmation
  - Bibliographie
  - Justification des dépenses prévues
  - Lettres d'appui provenant de l'établissement gestionnaire de chaque personne cocandidate (cinq lettres en tout), à joindre dans la section « Autres documents ». Les lettres d'appui devront préciser la nature et l'ampleur du soutien offert.
  - CV commun canadien et fichier joint des contributions détaillées d'une sélection de 5 (cinq) cochercheurs et cochercheuses par volet répondant aux statuts 1, 2 ou 3<sup>12</sup> (à joindre dans la section « Autres documents »)
- OPTIONNEL (à joindre dans la section « Autres documents ») : Lettres d'appui des partenaires.

### **S'ajoutent les documents suivants, selon la composition de l'équipe :**

- CV abrégé de chaque cochercheur ou cochercheuse répondant au statut 4a, 4b, 4c et 4d
- Lettre de motivation ou d'intérêt à participer au projet pour chaque personne citoyenne (équivalent du 4e)
- Lettre pour chercheur ou chercheuse à la retraite
- Lettre pour chercheur ou chercheuse sous octroi
- Lettre pour chercheur universitaire clinicien ou chercheuse universitaire clinicienne
- Justification pour chercheur ou chercheuse de collège

Les précisions quant au contenu des documents à joindre sont présentées à [l'annexe 1](#).

---

9 En accord avec la Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation 2022-2027 ([SORI2](#)), la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 ([SGDD 2023-2028](#)) et conformément à leurs plans stratégiques, les FRQ visent à promouvoir le rôle de la science et de la communauté scientifique dans l'atteinte des enjeux portés par les ODD. Pour ce faire, les personnes candidates sont invitées à indiquer, si leur projet s'y prête, la contribution de leur recherche à l'atteinte des ODD dans la section « Contribution aux objectifs de développement durable » du formulaire de leur demande.

10 Le curriculum vitæ ([CV commun canadien](#), format FRQSC) et le fichier joint des [contributions détaillées](#) doivent être à jour : les CCV et transmis avant le 1<sup>er</sup> juin de l'année civile précédente ne sont pas valides.

11 Le curriculum vitæ ([CV commun canadien](#), format FRQSC) et le fichier joint des [contributions détaillées](#) doivent être à jour : les CCV et transmis avant le 1<sup>er</sup> juin de l'année civile précédente ne sont pas valides.

12 Le curriculum vitæ ([CV commun canadien](#), format FRQSC) et le fichier joint des [contributions détaillées](#) doivent être à jour : les CCV et transmis avant le 1<sup>er</sup> juin de l'année civile précédente ne sont pas valides.

### **Précision pour le consentement des cochercheuses et cochercheurs**

À l'étape de la demande de financement, tous les cochercheurs et cochercheuses doivent donner leur consentement pour leur participation à partir de la section « En tant que cochercheur ou cochercheuse » de leur Portfolio électronique FRQnet. Le CV commun canadien et fichier joint des contributions détaillées n'est requis pour cinq (5) cochercheuses et cochercheurs sélectionnés par volet.

---

## 10. Renseignements

**Pour obtenir plus d'informations sur ce concours :** [actions-concertees.sc@frq.gouv.qc.ca](mailto:actions-concertees.sc@frq.gouv.qc.ca)

- 1 (514) 873-2114 poste 4200
- 1 (418) 643-7582 poste 3175

**Pour des questions d'ordre technique :** [actions-concertees.sc@frq.gouv.qc.ca](mailto:actions-concertees.sc@frq.gouv.qc.ca)

- 1 (418) 643-7582 poste 3182

## 10. Annexe 1 — Précisions sur les documents additionnels à joindre aux formulaires selon la composition de l'équipe

À l'étape de la demande de financement, des documents additionnels sont requis pour les personnes suivantes :

<b>Statut</b>	<b>Document</b>	<b>À joindre par le chercheur principal ou la chercheuse principale en un seul fichier PDF à la section suivante du formulaire :</b>
Cochercheurs et cochercheuses répondant au statut 4a ou 4b	CV abrégé. Chaque CV abrégé doit respecter les <a href="#">règles de présentation du CV abrégé</a>	« Autres documents »
Personnes des milieux de pratique (équivalent du statut 4c)		
Artistes (équivalent du statut 4d)		
Personnes contribuant à titre individuel (équivalent du statut 4e)	Lettre de motivation ou d'intérêt à participer au projet Veuillez utiliser le formulaire prévu pour la <a href="#">lettre de motivation ou intérêt – personnes citoyennes – FRQ – secteur Société et culture</a> .	« Personnes citoyennes »
Chercheurs et chercheuses à la retraite	Lettre de l'établissement universitaire indiquant qu'il ou elle possédait, avant son départ à la retraite, un poste régulier de professeure ou professeur, qu'il ou elle bénéficiera pour la durée de la subvention d'un local et du soutien logistique nécessaire à la réalisation de ses activités de recherche et qu'il et elle continuera, le cas échéant, à former des étudiantes et étudiants. Une lettre trop peu	« Autres documents »

	documentée pourrait entraîner la non-admissibilité de la personne retraitée.	
Chercheurs et chercheuses sous octroi	Lettre de l'établissement universitaire indiquant qu'ils et elles conserveront le poste de professeur ou professeure sous octroi pour toute la durée de la subvention. Une lettre trop peu documentée pourrait entraîner la non-admissibilité de la personne sous octroi.	« Autres documents »
Chercheurs universitaires cliniciens et chercheuses universitaires cliniciennes	Lettre de la direction du département clinique ou de la doyenne ou du doyen de la faculté précisant combien d'heures seront dégagées des obligations cliniques des cochercheuses et cochercheurs pour réaliser le projet de recherche (seulement pour les personnes qui ne sont pas titulaires d'une bourse de carrière du FRQ).	« Autres documents »
Chercheurs et chercheuses de collègue	<p>Justification pour chercheur ou chercheuse de collègue</p> <p>Devront y être précisés, pour chaque chercheuse ou chercheur de collègue bénéficiaire du soutien à la recherche au collégial :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le nom et l'établissement collégial de rattachement,</li> <li>• l'estimation du montant réclamé pour le soutien à la recherche au collégial ;</li> <li>• le rôle joué par cette personne dans la consolidation ou le déploiement de la recherche proposée,</li> <li>• la justification de l'utilisation des fonds alloués spécifiquement à son implication</li> </ul>	« Soutien collégial »

# 11. Annexe 2 — Propriété intellectuelle

## **Reconnaissance des droits de propriété intellectuelle**

Les Parties reconnaissent la propriété intellectuelle des Titulaires d’octrois et de leurs établissements sur les données brutes originales, les travaux de recherche intérimaires et les résultats de recherche découlant des travaux financés dans le cadre de l’Entente. Les Parties adhèrent au *Plan d’action en gestion de la propriété intellectuelle dans les universités et les établissements du réseau de la santé et des services sociaux où se déroulent des activités de recherche* (gouvernement du Québec, Dépôt légal 2002, Bibliothèque nationale du Québec, ISBN : 2 550 39 429 1) et aux [Règles générales communes](#) du FRQ en matière de propriété intellectuelle, et se conforment aux pratiques en vigueur dans le milieu de la recherche académique.

## **Droits du partenaire concernant le rapport d’activités final et sur la partie du rapport final qui comprend un résumé des résultats scientifiques**

Les partenaires et le Fonds peuvent utiliser (à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, de représentation ou d’exécution en public, de réalisation de travaux de recherche ultérieurs, etc.) le rapport de recherche et le rapport final FRQnet qui comprend un résumé des résultats scientifiques. Le Fonds s’assure auprès des titulaires d’octroi, qu’ils détiennent tous les droits permettant cette utilisation par les Parties et s’engage à obtenir de leur part un engagement par voie électronique de leur acceptation des termes et des conditions rattachées à l’octroi ou par tout autre moyen approprié compte tenu du mode de gestion du concours convenu entre les Parties.

## **Délai de divulgation publique du rapport final**

Comme mentionné dans le programme Actions concertées ainsi que dans les Appels de propositions, dans le cas où les Parties requièrent un délai de divulgation du rapport de recherche final ou des rapports de recherche intérimaires par le ou la Titulaire d’un octroi, les Parties et les Partenaires, le cas échéant, s’entendent avec le ou la Titulaire d’un octroi quant au délai à respecter avant de divulguer ces documents. Ce délai ne devrait pas excéder un (1) mois suivant la validation administrative par le FRQ et la transmission du document aux Ministres et aux Partenaires, le cas échéant. Exceptionnellement, un délai plus long peut être convenu lorsqu’un événement majeur est prévisible, tel que la tenue d’une commission parlementaire. Dans ce cas, le délai est discuté par les Parties et le ou la Titulaire d’un octroi lors d’une rencontre de suivi.

## **Citations appropriées**

Le partenaire et le Fonds s’engagent à respecter les règles de citations habituelles en milieu universitaire en toute circonstance, notamment dans le cas de travaux ultérieurs qui s’appuieraient sur les résultats de recherche.

## 12. Annexe 3 — Dépenses admissibles

TYPE DE SECTION	CATÉGORIE	Chaire-réseau
Soutien aux étudiantes et étudiants — rémunération	Étudiantes et étudiants du collégial — rémunération (incluant les avantages sociaux)	
	Étudiantes et étudiants de 1 <sup>er</sup> cycle — rémunération (incluant les avantages sociaux)	
	Étudiantes et étudiants de 2 <sup>e</sup> cycle — rémunération (incluant les avantages sociaux)	
	Étudiantes et étudiants de 3 <sup>e</sup> cycle — rémunération (incluant les avantages sociaux)	
	Stagiaires postdoctoraux — rémunération (incluant les avantages sociaux)	
Soutien aux étudiantes et étudiants — bourses et compléments de bourses	Étudiantes et étudiants du collégial — bourses	*
	Étudiantes et étudiants de 1 <sup>er</sup> cycle — bourses	*
	Étudiantes et étudiants de 2 <sup>e</sup> cycle — bourses	*
	Étudiantes et étudiants de 3 <sup>e</sup> cycle — bourses	*
	Stagiaires postdoctoraux — bourses	*
Soutien au personnel hautement qualifié	Techniciennes et techniciens de recherche — rémunération (incluant les avantages sociaux)	
	Professionnelles et professionnels de recherche — rémunération (incluant les avantages sociaux)	
Soutien au personnel administratif	Personnel administratif — rémunération (incluant les avantages sociaux)	

TYPE DE SECTION	CATÉGORIE	Chaire-réseau
Soutien aux chercheuses et chercheurs et aux partenaires	Chercheuses et chercheurs de collègue — Dégagement tâche d'enseignement	**
	Chercheuses et chercheurs de collègue — Soutien salarial	
	Chercheuses et chercheurs universitaires — Dégagement	***
	Partenaires — Dégagement	
Honoraires et dédommagement	Conférencières et conférenciers invités	
	Chercheuses et chercheurs invités	
	Services ou expertises scientifiques ou non scientifiques	
	Artistes professionnels	
	Participant·es et participants de l'étude	
Frais de déplacement et de séjour	Déplacements liés à la recherche	
	Congrès (séminaires, symposiums, conférences)	
Matériel, équipements et ressources****	Matériel et fournitures de recherche	
	Sécurité et élimination sûre des déchets	
	Équipements (achat, location, coûts d'exploitation, entretien, installation, réparation)	
	Ressources liées aux activités cliniques	
	Animaux de laboratoire	
	Transport de matériel et d'équipement	
	Achat et accès à des banques de données	
	Fournitures informatiques	
Frais de télécommunication	Télécommunications	

TYPE DE SECTION	CATÉGORIE	Chaire-réseau
Frais de diffusion et de transfert de connaissances	Reprographie et traduction	
	Publications démontrant la contribution de la production à l'avancement des connaissances, destinées à la communauté de la recherche	
	Publications en libre accès — revues par les pairs	
	Plateformes numériques : sites Web et médias sociaux	
	Organisation d'événements ou d'activités	

#### Dépenses non admissibles

- \* La bourse doit être en lien direct avec les travaux de la Chaire-réseau.
- \*\* Voir [l'annexe 4](#) pour les balises du supplément Soutien à la recherche au collégial.
- \*\*\* Un déchargement de tâche par année est autorisé pour le ou la cotitulaire de statut 1 ou 2.
- \*\*\*\* Deux soumissions de deux fournisseurs différents sont exigées lorsque le coût d'un service ou d'un équipement dépasse 20 000 \$.

## 13. Annexe 4 — Mesures de financement pour la recherche au collégial

Trois tableaux précisant à titre indicatif les conditions d'admissibilité et les droits relatifs aux différentes situations sont disponibles ci-dessous.

### **Soutien à la recherche au collégial (supplément qui s'ajoute à la subvention)**

Un soutien financier d'un montant de **50 000 \$ annuellement** peut être accordé à un chercheur ou une chercheuse de collègue avec tâche d'enseignement et titulaire d'un Ph. D. qui agit comme **chercheur principal ou chercheuse principale** d'une équipe financée.

Un soutien financier d'un montant de **25 000 \$ annuellement** peut être accordé à un chercheur ou une chercheuse de collègue avec tâche d'enseignement et titulaire d'un Ph. D. qui agit comme **cochercheur ou cochercheuse** au sein d'une équipe financée.

Ce supplément vise à défrayer en partie les coûts afférents à leur participation au projet ou à la programmation. Accordé sous réserve de la disponibilité des fonds, ce supplément peut être utilisé, à la discrétion du chercheur ou de la chercheuse de collègue admissible, tant pour un déchargement d'enseignement que pour toute dépense admissible aux RGC, section 8.

Le cumul de ce supplément au travers de plusieurs programmes offerts par le Fonds — secteur Société et culture, est permis dans la limite de 50 000 \$ sur une même année financière. En respect de la règle 6.10 des [RGC](#), l'utilisation de toute somme non dépensée sur une année financière peut être reportée à la suivante — ici, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 50 000 \$.

Pour être autorisé par le Fonds, ce supplément, contrairement aux autres financements optionnels, doit être demandé et justifié dans la section « Soutien collégial » du formulaire de demande FRQnet, interface transactionnelle utilisée par le FRQ. Dans le cas contraire, il ne pourra être ni réclamé ni versé en cours d'octroi. En cas d'octroi, et à la suite de l'acceptation du financement, un formulaire post-octroi sera rendu disponible dans leurs Portfolios électroniques FRQnet. En cas de financement, ce supplément sera remis directement à l'établissement gestionnaire du chercheur ou de la chercheuse de collègue admissible.

La demande du Soutien à la recherche au collégial se fait en deux étapes :

- Le supplément doit être demandé et justifié dans la section « Soutien collégial » du formulaire de demande du chercheur principal ou de la chercheuse principale pour tous les cochercheurs et cochercheuses ainsi que la chercheuse principale ou le chercheur principal de collègue, le cas échéant ;
- En cas d'octroi, et à la suite de l'acceptation du financement par la chercheuse principale ou le chercheur principal, le cas échéant, le formulaire les concernant spécifiquement (incluant celui de la chercheuse principale ou du chercheur principal) sera rendu disponible dans leurs Portfolios électroniques FRQnet.

### **Soutien salarial (à même le budget de la subvention)**

Une partie du montant pour la recherche peut être utilisé pour du soutien salarial aux chercheurs et chercheuses de collègue de statut 3 n'ayant pas de tâches d'enseignement. Ce montant, laissé

à la discrétion du chercheur principal ou de la chercheuse principale, doit être inscrit et justifié dans la section « Budget » du formulaire de la demande de financement. Dans le cas contraire, il ne pourra être demandé en cours de financement. Ce montant sera validé par le comité d'évaluation.

Dans le cas d'un chercheur ou d'une chercheuse d'un Centre collégial de transfert de technologie (CCTT), la somme pourra être transférée par l'établissement du chercheur principal ou de la chercheuse principale directement à l'établissement collégial auquel est affilié le CCTT.

**TABLEAU 1**

**Précisions concernant le statut 3 a) :  
enseignant ou enseignante dans un établissement d'enseignement collégial**

		Rôles admissibles		Droit au supplément Soutien à la recherche au collégial
		Chercheuse principale / chercheur principal	Cochercheuse / cochercheur	
1	Poste régulier avec tâches d'enseignement + Ph. D. + temps plein (1)	OUI	OUI	OUI
2	Poste régulier avec tâches d'enseignement + Ph. D. + temps partiel	NON	NON	NON
3	Poste non permanent avec tâches d'enseignement + Ph. D. + lien d'emploi pendant toute la durée de la subvention (2) + temps plein (1)	OUI	OUI	OUI
4	Poste non permanent avec tâches d'enseignement + Ph. D. + lien d'emploi pendant toute la durée de la subvention (2) + temps partiel	NON	NON	NON
5	Poste non permanent avec tâches d'enseignement + Ph. D. + sans lien d'emploi pendant toute la durée de la subvention + temps plein (1) ou temps partiel	NON	NON	NON
6	Poste régulier ou non permanent sans Ph. D., mais avec diplôme de maîtrise + lien d'emploi pendant toute la durée de la subvention (2) + temps plein (1)	NON	OUI	NON

7	Poste régulier ou non permanent sans Ph. D., mais avec diplôme de maîtrise + lien d'emploi pendant toute la durée de la subvention (2) + temps partiel	NON	NON	NON
---	--	-----	-----	-----

**TABLEAU 2**

**Précisions concernant le statut 3 b) :  
Chercheur ou chercheuse dans un CCTT**

		Rôles admissibles		Droit au Soutien salarial (à même le budget de la subvention)
		Chercheuse principale / chercheur principal	Cochercheuse / ochercheur	
1	Poste régulier + Ph. D. + lien d'emploi durant toute la durée de la subvention (2) + temps plein (3)	OUI	OUI	OUI
2	Poste régulier + Ph. D. + lien d'emploi durant toute la durée de la subvention (2) + temps partiel	NON	NON	NON
3	Poste non permanent + Ph. D. + lien d'emploi durant toute la durée de la subvention (2) + temps plein (3)	OUI	OUI	OUI
4	Poste non permanent + Ph. D. + lien d'emploi durant toute la durée de la subvention (2) + temps partiel	NON	NON	NON
5	Poste régulier ou non permanent sans Ph. D. mais avec diplôme de maîtrise + lien d'emploi pendant toute la durée de la subvention (2) + temps plein (3)	NON	OUI	OUI
6	Poste régulier ou non permanent sans Ph. D. mais avec diplôme de maîtrise, + lien d'emploi pendant toute la durée de la subvention (2) + temps partiel	NON	NON	NON

**TABLEAU 3****Précisions concernant le statut 3 c) : poste dans un établissement d'enseignement collégial et tâche composée d'au moins 75% d'activités de recherche**

		Rôles admissibles		Droit au Soutien salarial (à même le budget de la subvention)
		Chercheuse principale / chercheur principal	Cochercheuse / cochercheur	
1	Poste régulier dans un établissement collégial dont la tâche est composée d'au moins 75% d'activités de recherche + Ph. D. + lien d'emploi durant toute la durée de la subvention (2) + temps plein (3)	OUI	OUI	OUI
2	Poste régulier dans un établissement d'enseignement collégial dont la tâche est composée d'au moins 75% d'activité de recherche + Ph. D + lien d'emploi durant toute la durée de la subvention (2) + temps partiel	NON	NON	NON
3	Poste non permanent dans un établissement collégial dont la tâche est composée d'au moins 75% d'activité de recherche + Ph. D. + lien d'emploi durant toute la durée de la subvention (2) + temps plein (3)	OUI	OUI	OUI
4	Poste non permanent dans un établissement collégial dont la tâche est composée d'au moins 75% d'activité de recherche + Ph. D. + lien d'emploi durant toute la durée de la subvention (2) + temps partiel	NON	NON	NON
5	Poste régulier ou non permanent dans un établissement collégial dont la tâche est composée d'au moins 75% d'activités de recherche sans Ph. D., mais avec diplôme de maîtrise, + lien d'emploi durant toute la durée de la subvention + temps plein (3)	NON	OUI	OUI
6	Poste régulier ou non permanent dans un établissement collégial dont la tâche est composée d'au moins 75% d'activités de recherche sans Ph. D., mais avec diplôme de maîtrise, + lien d'emploi durant toute la durée de la subvention + temps partiel	NON	NON	NON

- 1) *Temps plein pour les postes de chercheurs ou chercheuses de collège avec tâches d'enseignement correspond généralement à quatre charges de cours par session ou l'équivalent en dégagement de cours payé par le collège, mais peut être variable selon les conventions collectives. Les quatre charges de cours peuvent être données dans plusieurs établissements postsecondaires différents. Cette charge à temps plein doit être maintenue tout au long de l'octroi pour conserver le rôle de chercheuse principale ou chercheur principal.*
- 2) *Lien d'emploi définit au sens de la convention collective de la personne candidate.*
- 3) *Temps plein pour les postes de chercheuses ou chercheurs en CCTT ou pour un poste dans un établissement collégial est défini au sens de la convention collective de la personne candidate. Cette charge à temps plein doit être maintenue tout au long de l'octroi pour conserver le rôle de chercheuse principale ou chercheur principal.*